



Dossier de demande de subvention

Associations locales sportives

Dossier à retourner avant le 30 novembre 2021 par mail : associations@stdenislesbourg.fr ou par courrier en mairie. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas instruits.

1. Éléments administratifs

- Identification de l'association

Nom :

N° SIRET :

Objet :

Activités principales :

Adresse postale du siège social :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

- Identification du représentant de l'association

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

- Composition du bureau de l'association

Président :

Vice-Président :

Secrétaire :

Secrétaire adjoint :

Trésorier :

Trésorier adjoint :

Autres membres :

2. Eléments financiers

- Budget prévisionnel (2021-2022 ou 2022)

Charges directes		Montant	Recettes directes		Montant
TOTAL			TOTAL		

Joindre également le bilan de l'année écoulée 2020-2021 ou 2021

3. Eléments liés à l'activité de l'association (2021-2022 ou 2022)

- Effectifs du club*

NOMBRE DE LICENCIES					
Moins de 16 ans		Plus de 16 ans		Nombre d'arbitres licenciés dans l'association	Nombre de dirigeants licenciés
Domicilié à St.Denis	Extérieur à St.Denis	Domicilié à St.Denis	Extérieur à St.Denis		

*Les adhérents à la journée seulement ne doivent pas être notés, ils ne seront pas pris en compte.

- **Actions inter-associatives**

Ce type d'action peut donner lieu au versement d'un bonus pouvant s'élever jusqu'à 500 euros.

Liste les actions ouvertes à tous les publics menées par l'association en collaboration avec d'autres associations locales et qui ont un impact sur l'animation de la vie locale (préciser si droits d'entrée ou gratuité) :

ACTION	ASSOCIATIONS PARTENAIRES	DROIT D'ENTREE (oui ou non)

- **Développement des projets inter-associatifs communaux dans le cadre de Terre des Jeux 2024**

Afin de renforcer l'animation de la vie locale et la coopération entre les associations du territoire, la commune souhaite développer des projets inter-associatifs d'une durée d'un an sur un thème spécifique.

Les associations s'inscrivant dans cette démarche pourront percevoir des financements.

Est-ce que l'association souhaite s'inscrire dans cette démarche ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, le président de l'association sera convié à une réunion de présentation de la démarche.